

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS



Réunion du 2 juillet 2019

Président de séance : M. Jacky Thiébaud

Présents : Mme Elisabeth Blaise, MM. Patrice Grethen (DTR), Jacky Le Bihan, Alain Sohier, Gilles Thiébaud

Excusés : MM. Jérôme Courrier, Pierre Metzger, Joël Muller, Maxime Rinié, Pascal Rohn, Fernand Weber

Jacky Thiébaud remercie les membres pour leur présence et les informe de la démission de M. Roland Allgeyer qu'il remercie pour tout le travail effectué durant tant d'années.

Il expose ensuite les nouveaux règlements fédéraux :

- Les prête-noms : la DTN permet maintenant des sanctions et amendes pour les clubs fautifs ;
- Le recyclage tous les 3 ans ;
- Les clubs accédant en R2 concernant les obligations d'encadrement.

DEMANDES DE DEROGATION – ART 12 DU STATUT DES EDUCATEURS

Championnat national 3

FA ILLKIRCH GRAFFENSTADEN : la demande de dérogation est acceptée par la commission ; elle sera transmise pour suite à donner à la DTN.

AS PRIX LES MEZIERES : la demande de dérogation est acceptée par la commission : elle sera transmise pour suite à donner à la DTN.

Championnat régional 2

AS SARREY MONTIGNY : la demande de dérogation est acceptée par la commission : elle préconise cependant l'inscription de M. Couturier au BMF.

OL TORCY SEDAN : Pris note ; la décision est mise en délibérée.

CHAMPIONNATS JEUNES LIGUE

La saison 2019/2020 sera une année de transition qui va permettre aux clubs qui participent aux championnats Jeunes ligue d'être informés et de se mettre en conformité avec les nouvelles obligations d'encadrement pour la saison 2020/2021.

Championnats	Saison 2019/2020 (préconisation)	Saison 2020/2021 (obligation)
U15 Grand Est	BEF	BEF
Régional 1	CFF2 ou CFF3 selon catégorie	BMF
Régional 2	Module selon catégorie	CFF2 ou CFF3 selon catégorie
Régional 3	Module selon catégorie	CFF2 ou CFF3 selon catégorie

CHAMPIONNATS FEMININS LIGUE

L'article 12 du statut des Educateurs sera désormais étudié et validé par la commission régionale du statut des éducateurs et non plus par le service compétitions.

Seul le championnat R1 est concerné : chaque équipe doit être obligatoirement encadrée par un éducateur titulaire du CFF3.

ENCADREMENT R1 – R2

Suite au questionnaire envoyé aux clubs, la situation d'encadrement des équipes pour 2018/2019 et 2019/2020 (pour ceux qui ont répondu) est évoquée.

Un point précis sera fait lors de la prochaine réunion avec information aux clubs.

DIVERS

Un tour de table est effectué.

Le président remercie encore les membres de leur présence et leur donne rendez-vous début septembre pour la prochaine réunion.

Le président de séance

Jacky Thiébaud

La secrétaire

Elisabeth Blaise